



## Conseil économique et social

Distr. générale  
11 décembre 2012

Original français

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

Jusqu'à quand notre terre supportera-t-elle les innombrables actes de violences infligés aux femmes et aux petites filles?

L'Union mondiale des organisations féminines catholiques, présente dans plus de 60 États, dénonce avec force les violences que subissent, parfois depuis la nuit des temps, des millions de femmes et de petites filles. Cette atteinte inadmissible à l'intégrité de leur personne, à leur dignité est le signe visible des discriminations qui leur sont infligées, des discriminations qui les brisent et les détruisent, elles qui sont porteuses de vie.

Dans la lutte contre ces discriminations l'organisation et toutes ses organisations membres requièrent toutes les compétences et tous les moyens politiques, financiers, humains et sociaux :

- Pour que toutes les femmes puissent jouir des droits fondamentaux, le droit à la vie, de la conception jusqu'à son terme naturel, le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit au logement, le droit à la santé;
- Pour que toutes les femmes et les petites filles soient respectées en tant que personnes humaines et qu'elles puissent contribuer au bien-être de leur famille et de la société;
- Pour que toutes les femmes soient libérées du joug d'une domination masculine liée à des traditions ancestrales contraires à la dignité de la personne;
- Pour que les femmes puissent être présentes dans les processus de décision jusqu'au plus haut niveau afin de promouvoir des lois ou l'amélioration des lois déjà en vigueur.

La lutte pour l'abolition du mariage forcé, la prévention de la sexualisation précoce des enfants, le secours aux enfants de la rue, le combat contre la pauvreté, contre l'exploitation sexuelle des enfants, l'aide aux populations migrantes sont les chantiers actuels de l'organisation et de toutes ses organisations membres.

Face à la violence, la solidarité entre les peuples est le rempart qui assurera à chaque femme, à chaque petite fille le respect de son intégrité physique, morale et psychologique et de son entière dignité.